

Compte-rendu du Conseil Municipal **jeudi 29 janvier 2015**

Présents : Monsieur Pierre FESQUET,
Mesdames : Sylvie CHAMBOULEYRON, Sylvette FOUBERT, Chantal CORTOT,
Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Jean-Pierre PASCAL, François FAURE.

Absents excusés : Jean-Luc Védrines qui a donné procuration à François Faure,
Philippe GODE

Absent : Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Isabelle DEVRESSE

Traité Transatlantique

M. Pierre Fesquet a lu la réponse à la délibération que la mairie a envoyée au député de la Lozère à propos du Traité Transatlantique. M. Pierre Morel a répondu qu'il avait bien pris note de notre demande, qu'il ne manquera pas d'en tenir compte et d'y apporter son soutien. Il a envoyé une copie à M. Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du Développement International.

Délibérations :

D1 : Avenant au contrat de location du logement social de la mairie

Lors de la réunion à Mende avec les services sociaux, il a été proposé de supprimer l'accès au grenier, à la petite chambre et de la petite pièce d'eau afin de diminuer le coût du loyer et permettre ainsi au locataire de bénéficier à 100 % de l'aide au logement.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2 : Acquisition en régie avec la commune de St Martin de Lansuscle et Ste Croix Vallée Française d'un tracteur, d'une épareuse, d'un godet et d'une balayeuse pour les travaux sur la voirie communale. Ce matériel sera utilisé par le chauffeur de St Martin qui entretiendrait les voiries des trois communes. Il est prévu deux passages par an : un au printemps et un autre en hiver. L'entretien et le carburant sera réparti au prorata des kilomètres d'entretiens effectués dans chaque commune, et l'agent de St Martin sera payé pour le temps passé dans chaque commune.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Réunion de travaux CAUE et de Lozère Energie : visite des bâtiments de la mairie, du village de vacances et de l'école.

MAIRIE :

Il est envisagé d'aménager la réfection complète du dernier logement qui englobera l'ancien secrétariat de mairie celui qui jouxte le secrétariat de la mairie. Différents systèmes de chauffage ont été abordés, ainsi que le renouvellement des huisseries.

Il faudra effectuer également un diagnostic de la charpente avant de refaire la toiture en envisageant l'installation de velux, lucarnes et étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires thermiques.

LE VILLAGE DE VACANCES : visite de 3 gîtes

La SELO a demandé de réaménager les salles de bain, les huisseries (double vitrage) sur les 15 gîtes datant de 1968. Ces travaux pourraient être étalés sur trois ans et l'installation de panneaux solaires pour l'eau chaude est étudiée.

ECOLE - PREAU :

Le préau partirait du mur de l'école et irait jusqu'au bac à sable avec un toit végétalisé. Il est également prévu d'installer un pare-vent en plexiglas coloré.

Pour ces travaux, il faudra établir un programme étalé sur trois années. Il doit être présenté au Conseil Général pour le 12 mars 2015.

Questions diverses :

- Suite au gel du béton au niveau de la barrière de la voie communale de Valbécède c'est l'assurance de l'entreprise Jullian qui va couvrir les frais des réparations.
- La commune a sollicité le Conseil Général et la commune de Saint-Étienne pour implanter la nouvelle installation de la colonne de tri.
- Réseau AEP : Renouvellement du matériel de l'Exil (système de relai du remplissage du réservoir d'eau) après les sinistres de juillet 2014. Le devis pour ces travaux a été validé.

- Divers petits aménagements à la salle multifonction de la mairie : installation de détecteur de fumée, d'un plan de travail dans la petite cuisine, achat d'une patère.
- Divers travaux d'entretien au village de vacances. Un devis a été demandé pour la réparation de bacs à douche dans 4 gîtes ainsi que deux portes pour le local de la piscine. Un autre devis pour refaire le coffret électrique de 2 gîtes.
- L'entreprise Valbois a installé une nouvelle porte d'entrée à l'école, elle va également installer des étagères sous les fenêtres à la cantine et il est prévu d'installer un panneau d'affichage sur le côté de la porte d'entrée.
- Nathalie Causse a fait un petit compte-rendu de la réunion de co-working à la salle multifonction de Moissac Vallée Française à laquelle quatre personnes ont participé. Les séances de « co-working » s'adressent aux entrepreneurs, indépendants, artisans, artistes, étudiants, associatifs. L'objectif est de permettre aux télétravailleurs de se rencontrer, échanger, confronter leurs expériences et sortir de leur univers de travail habituel.

Fin de la séance à 23h45.

Compte Rendu du Conseil Municipal Jeudi 5 mars 2015

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire.

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent excusé : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du jeudi 29 janvier 2015.

1-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS:

A -COMMUNE 2014 en hors taxes

Article	DEPENSES	PREVU	REALISE	RESTE A
FONCTIONNEMENT		2014	2014	REALISER
11	Charges à Caractère Général	58 484,00 €	56 378,82 €	
60612	Electricité	10 000,00 €	10 028,03 €	
60623	Alimentation (Cantine+ Transport)	8 800,00 €	9 792,34 €	
60631	Fournitures entretien	1 000,00 €	727,66 €	
60632	Fourniture petit équipement	750,00 €	857,61 €	
60633	fourniture voirie	0,00 €	436,15 €	
6064	Fournitures Administratives	2 000,00 €	1 040,41 €	
6067	Fournitures scolaires	2 100,00 €	1 971,67 €	
6068	Autres fournitures	0,00 €	94,00 €	
6111	Cantine scolaire	5 500,00 €	5 242,65 €	
6122	Crédit bail mobilier	0,00 €	1 026,00 €	
6135	Locations mobilières	4 100,00 €	3 078,00 €	
61522	Entretien de batiments	6 268,00 €	3 543,50 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	8 000,00 €	6 100,62 €	
61558	Entretien autre biens mobilier	0,00 €	164,52 €	
6156	Maintenance	1 400,00 €	1 858,24 €	
616	Primes d'assurances	1 040,00 €	1 037,38 €	
6182	Documentation	70,00 €	671,30 €	
6184	Versement organisme	0,00 €	1 024,80 €	
6225	Indemnité régisseur	350,00 €	313,05 €	
6231	Annonces insertions	350,00 €	262,66 €	
6232	Fêtes et cérémonies	700,00 €	643,74 €	
6247	Transports collectifs	1 000,00 €	972,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	900,00 €	1 298,02 €	
6262	Frais de télécommunication	2 300,00 €	2 125,26 €	
627	Service bancaire	20,00 €	485,21 €	
6281	Cotisations	36,00 €	36,00 €	
62871	Remb. Frais collect.	0,00 €	180,00 €	
62878	Rbt frais à d'autres organismes	400,00 €	- €	
6283	Redevances OM	400,00 €	381,00 €	
63512	Taxes foncières	1 000,00 €	987,00 €	

12	CHARGES de PERSONNEL	71 474,00 €	69 550,10 €
6216	Mise à dispo. Personnel Tech.	2 950,00 €	2 922,30 €
6336	Cotisations CNG CG	800,00 €	833,26 €
6411	Rémunération personnel titulaire	29 000,00 €	28 940,69 €
6413	Rémunération personnel non titulaire	18 000,00 €	17 187,45 €
6451	Cotisations URSSAF	16 000,00 €	14 015,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	1 800,00 €	1 758,00 €
6454	Cotisation ASSDIC	1 600,00 €	1 610,00 €
6455	Cotisation Assurance CG	230,00 €	217,04 €
6456	Vers. Supp. Familial	302,00 €	302,00 €
6458	Cotisation Ass.	360,00 €	167,04 €
6474	Comité National d'Action Sociale	0,00 €	1 165,50 €
6475	Cotisation Médecine du travail	432,00 €	431,82 €
14	ATTENUATION PRODUIT	20 670,00 €	20 670,00 €
73923	Reversement F.N.G.I.R	20 670,00 €	20 670,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	39 125,00 €	37 757,20 €
6531	Indemnités élus	13 000,00 €	12 997,45 €
6533	Cotisation retraite élus	500,00 €	495,00 €
6541	Admission en non valeur	1 000,00 €	0,00 €
6553	Service incendie	8 200,00 €	8 194,32 €
6554	Contributions organismes de regroupement	2 550,00 €	1 735,86 €
6558	Autres dépenses obligatoires	875,00 €	2 371,06 €
657364	Sub Budget fonctionnement AEP	8 000,00 €	8 000,00 €
65748	Subventions organismes privés	5 000,00 €	3 963,51 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 700,00 €	3 530,83 €
66111	Intérêts des emprunts	4 200,00 €	3 530,83 €
668	Autres charges financières	2 500,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €
23	Virement section d'investissement	12 932,67 €	0,00 €
	042 OPERATIONS ORDRE	50 000,00 €	
681	Sub Budget investissement AEP		22 000,00 €
	TOT. DEPENSES		
	FONCTIONNEMENT	259 385,67 €	209 886,95 €
	RECETTES		
	FONCTIONNEMENT		
13	Attenuation de charges(apprenti)	0,00 €	0,00 €
6419	Rbt sur rémunération personnel	0,00 €	0,00 €
70	Produit des Services	4 625,00 €	4 660,83 €
70323	Redevance domaine Pub.	725,00 €	195,00 €
7067	Redevance Service Péri-scolaire	3 900,00 €	4 465,83 €
73	IMPOTS ET TAXES	96 716,00 €	100 027,36 €
73111	Contributions directes	90 763,00 €	91 562,00 €
73112	CVAE	798,00 €	1 052,00 €
73113	Taxes sur surfaces commerciales	1 052,00 €	0,00 €
73114	IFER	2 103,00 €	2 103,00 €
7325	Fonds péréquation	0,00 €	2 113,00 €
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	2 000,00 €	3 197,36 €

74	Dotations et Participations	128 126,00 €	128 130,84 €	
7411	Dotation forfaitaire	87 513,00 €	87 513,00 €	
74121	Dot Solidarité Rurale	19 597,00 €	19 597,00 €	
74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 263,00 €	5 263,00 €	
742	Dotation Elus locaux	2 799,00 €	2 799,00 €	
74718	Autres participations	0,00 €	569,24 €	
74748	Participation école ext.	5 900,00 €	5 996,00 €	
7478	Participation autres organismes	700,00 €	0,00 €	
748314	Dot Unique TP	33,00 €	33,00 €	
74832	Attribution FDTP	1 028,00 €	1 067,60 €	
74834	Compensation Taxes Foncières	3 949,00 €	3 949,00 €	
74835	Compensation Taxes habitation	1 344,00 €	1 344,00 €	
75	Produits de Gestion Courante	14 495,00 €	14 511,88 €	
752	Revenus des immeubles	14 495,00 €	14 511,88 €	
76	Produits Financier		5,67 €	
764	Revenus valeur mob.placement	0,00 €	5,67 €	
77	Produits exceptionnels			
7714	Autres produits	0,00 €	305,60 €	
7788	Produits excep. Divers	0,00 €	50,64 €	
	TOTAL			
	Recettes fonctionnement	243 962,00 €	247 692,82 €	
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	15 423,67 €		
	TOTAL RECETTES FONC.	259 385,67 €		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		37 805,87 €	
	INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	reste à realiser
	DEPENSES	2014	2014	
16	Remboursement d'emprunts	7 700,00 €	7 520,70 €	
165	Dépôt et cautionnement	0,00 €	0,00 €	
20418	Tx Enfouissement Fez Rolland	6 000,00 €	5 926,56 €	
20416	Fonds concours	22 000,00 €	22 000,00 €	
23	Acquisition local st roman	1 000,00 €	0,00 €	
	travaux isolation ecole	16 500,00 €	7 876,39 €	8623,61
	Mobilier Mairie	2 500,00 €	1 100,03 €	
	Eclairage Public	2 589,71 €	2 538,77 €	
	Rampe Boissonnade	15 718,46 €	11 208,11 €	
	Aménagement Mairie	193 120,26 €	166 591,45 €	26 528,81 €
	Voirie	3 200,00 €	0,00 €	
	fonds de concours piboulio	10 000,00 €	9 000,00 €	
	Intempérie 2011	21 000,00 €	20 193,74 €	
	ONA	4 642,19 €	4 035,23 €	
	Enfouissement réseaux	8 950,00 €	8 855,06 €	
	Programme Globalisé 2014	13 000,00 €	6 172,22 €	

	Total Dépenses Investissement:	327 920,62 €	273 018,26 €	35 152,42 €
	Solde d'exercice précédent			
41	Opérations patrimoniales-rés.voirie	19 400,00 €	0,00 €	
	Totaux restes à réaliser			
	Déficit reporté	51 908,35 €		
	TOTAL DEP. INVEST.	399 228,97 €	273 018,26 €	
	RECETTES.	PREVU	REALISE	reste à réaliser
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	16 000,00 €	17 542,00 €	
10223	TLE	707,00 €	1 017,40 €	
1068	Affectation N-1	103 169,60 €	103 169,60 €	
13	Matériel Ecole	4 500,00 €	0,00 €	
	Aménagement Mairie	105 179,00 €	55 269,31 €	52 382,69 €
	Intempéries 2011	12 934,00 €	4 676,72 €	8 257,28 €
	Enfouissement réseaux	8 290,00 €	0,00 €	8 290,00 €
	PED 2013	5 920,00 €	5 713,68 €	
	PED 2014	5 920,00 €	0,00 €	
	E.PUBLIC	500,00 €	756,75 €	
16	Dépôts et cautions	0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunt	40 000,00 €	40 000,00 €	
16441	Opération afférente emprunt	13 776,70 €	0,00 €	
	Total Recettes Réelles Invest.	316 896,30 €	228 145,46 €	68 929,97 €
	Virement de la section fonct.	12 932,67 €	0,00 €	
21	Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	
41	Op.patri.(avance+subv.Prog. 2010)	19 400,00 €	0,00 €	
40	Op. d'ordre	50 000,00 €	22 000,00 €	
1	TOTAL RECETTE INVEST.	399 228,97 €	250 145,46 €	
	RESULTAT INVESTISSEMENT		-22 872,80 €	

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 9
Mr le Maire ne participe pas au vote.

Affectation des résultats :

- Excédent de fonctionnement : 53 229.54 €
- Affectation à la couverture d'investissement
Et exécuter le virement au BP 2015 41 003.60 €
- Affectation au BP 2015 excédent 12 225.94 €

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

B- EAU 2014 en hors taxes (AEP)

FONCTIONNEMENT	PREVU 2014	REALISE 2014	
DEPENSES			
Fournitures non stokable Electricité	6 500,00 €	6 104,89 €	
Fournitures d'entretien	1 000,00 €	1 179,22 €	
Location mobilière	612,00 €	612,00 €	
Entretien et réparation	8 500,00 €	6 000,68 €	
Maintenance	255,00 €	254,61 €	
Entretien autre bien	3 000,00 €	0,00 €	
Assurances	588,00 €	587,85 €	
Étude et recherche (analyses)	3 000,00 €	2 435,74 €	
Frais télécommunications	300,00 €	143,12 €	
Redevance prelv milieu naturels	1 300,00 €	1 362,00 €	
Redevance pollution.	3 160,00 €	3 160,00 €	
Redevance modernisation	680,00 €	679,00 €	
Rémunération du personnel extérieur	6 180,00 €	6 178,23 €	
Pertes sur créance	1 000,00 €	0,00 €	
charges diverses	1 820,00 €	1 804,80 €	
Intérêts des emprunts	5 180,00 €	4 825,75 €	
Dotation amortissements(042)	34 390,53 €	34 390,53 €	
Virt à la section d'invest.	947,45 €		
TOTAL DEPENSES	78 412,98 €	69 718,42 €	
RECETTES			
Vente de l'eau	23 000,00 €	21 994,80 €	
Redevance pollution	3 700,00 €	3 352,16 €	
Redevance Assainissement	4 500,00 €	4 179,38 €	
Redevance assain. Modern.	680,00 €	622,20 €	
Location compteurs	20 400,00 €	20 477,51 €	
Redevance Ass non collectif	2 500,00 €	0,00 €	
Rbt frais	0,00 €	916,92 €	
Subvention du Budget Principal	8 500,00 €	8 261,73 €	
Produits divers gestion courante	0,00 €	78,57 €	
Prod exceptionnel	0,00 €	2 206,26 €	
Sub. Transférées au résultat (042)	13 117,61 €	13 117,61 €	
Résultats reportés 2012	2 015,37 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES	78 412,98 €	75 207,14 €	
RESULTAT		5 488,72 €	
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	PREVU 2014	REALISE 2014	reste à realiser
Reprise subvention (opération ordre)	13 117,61 €	13 117,61 €	
Remboursement Emprunt	7 419,34 €	7 363,82 €	
Périmètres Captages	8 633,00 €	896,90 €	7 736,10 €
Arbousses-La Rouvière	170 000,00 €	6 073,41 €	163 926,59 €
ONA			
TOTAL DEPENSES.	199 169,95 €	27 451,74 €	171 662,69 €

RECETTES			
Subvention Budget Commune	22 000,00 €	22 000,00 €	
Emprunt			30 000,00 €
Périmètre captages	12 643,00 €	0,00 €	
Raccordement Appias	0,00 €	0,00 €	
subvention C,G traversee Rodet -Le pl	3 400,00 €	3 144,00 €	
subvention agence de l'eau + C,G	112 900,00 €	0,00 €	95 543,00 €
Amort. Terrain	8 659,50 €	8 659,50 €	
Amort. Terrain batis	132,00 €	132,00 €	
Amort. Matériel exploit.	11,00 €	11,00 €	
Amort. AEP	19 046,02 €	19 046,02 €	
Amort.Ass.	6 001,46 €	6 001,46 €	
Amort. Mat.	540,55 €	540,55 €	
Virement section de fonctionnement	947,45 €		
Résultat Reporté	12 888,97 €		
TOTAL RECETTES	199 169,95 €	59 534,53	125 543,00 €
RESULTAT		32 082,79 €	

Délibération : Abstention 0

Contre 0

Pour 9

Affectation des résultats

- Excédent de fonctionnement : 7 504.09 €
- Couverture autofinancement et
Affectation au BP 2015 –investissement 1 147.93 €
- Affectation au BP fonctionnement excédent 6 356.16 €

Délibération : Abstention 0

Contre 0

Pour 10

C- VILLAGE DE VACANCES 2014 en hors taxes

FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES	Pour Mémoire	Montant Euro	Restes à réaliser
		Prévu 2014	Réalisé 2014	
OO2				
023	Virement Section Investissement	6 240,00 €	0,00 €	
60222	Produits entretien	0,00 €	86,63 €	
60631	Fourniture entretien	0,00 €	542,91 €	
61522	Entretien de batiments	10 600,00 €	2 072,09 €	
61523	Voie et réseaux	1 500,00 €	0,00 €	
616	Primes d'assurances	1 522,00 €	1 521,48 €	
6188	Autre frais divers	166,36 €	0,00 €	
6216	Personnel Com.Com	7 000,00 €	6 468,50 €	
62876	Rbt frais GFP	0,00 €	540,00 €	
62878	A d'autres organismes	240,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	4 000,00 €	3 940,00 €	
6378	Autres Impots, Taxes et Versement	200,00 €	0,00 €	
6554	Charge Agents Com.Com	2 500,00 €	1 901,50 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 620,00 €	1 614,37 €	
6875	Dot. Provisions	15 000,00 €	15 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	50 588,36 €	33 687,48 €	
	RECETTES			
2	Excédent fonct. 2012	15 074,36 €		
752	Revenus des immeubles	35 514,00 €	35 072,48 €	
758	Prod.divers gestion courante			
	TOTAL RECETTES	50 588,36 €	35 072,48 €	
	RESULTAT FONCTIO.	0,00 €	1 385,00 €	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1	Solde d'exercice précédent 2012	8 035,57 €	0,00 €
1641	Remboursement d'emprunts	6 240,00 €	6 236,44 €
2315	Travaux village		
	TOTAL DEPENSES	14 275,57 €	6 236,44 €
RECETTES			
21	Virement section de fonctionnement	6 240,00 €	0,00 €
1068	Affectation N-1	8 035,57 €	8 035,57 €
	TOTAL RECETTES	14 275,57 €	8 035,57 €
	RESULTAT INVEST.		1 799,13 €

Délibération : Abstention 0

Contre 0

Pour 9

Affectation des résultats

- Excédent de fonctionnement : 16 459.36 €
- Couverture autofinancement et Affectation au BP 2015 investissement 6 236.44 €
- Affectation au BP Fonctionnement 2015 10 222.92 €

Délibération : Abstention 0

Contre 0

Pour 10

D- ATELIER RELAIS 2014 en hors taxes

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		B.P. 2014	CA 2014
616	Assurances	312,00 €	311,21 €
6611	Intérêts des emprunts	704,00 €	703,79 €
23	Virement section d'investissement	7 145,95 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	8 161,95 €	1 015,00 €
RECETTES			
752	Loyers	7 084,00 €	7 084,50 €
771	Prod.except.	0,00 €	0,00 €
2	Résultat reporté 2012	1 077,95 €	
	TOTAL RECETTES	8 161,95 €	7 084,50 €
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		6 069,50 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1	Déficit reporté 2013	5 271,02 €	0,00 €
1641	Remboursement emprunts	5 575,00 €	5 574,65 €
2313	Immobilisations en cours	2 570,95 €	760,00 €
	TOTAL DEPENSES	13 416,97 €	6 334,65 €
RECETTES			
1	Virement section invest.		
1068	Affectation	6 271,02 €	6 271,02 €
21	Virement section invest.	7 145,95 €	
	TOTAL RECETTES	13 416,97 €	6 271,02 €
	RESULTAT INVESTISSEMENT		-63,63 €

RESTE A REALISER

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 9

Affectation des résultats

- Excédent de fonctionnement	7 145.45 €
- Couverture autofinancement et Virement au BP 2015	5 334.65 €
- Affectation au BP 2015 excédent fonctionnement	1 812.80 €

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

2- DELIBERATIONS:

A- Affectation du PED 2015 :

Concerne le plan d'équipement départemental. La subvention du Conseil Général de Lozère est de 5.713.68 € sous condition que la dépense concernée soit de 2 fois cette somme soit : 11.427,36€. Décision prise d'affecter ce budget à la poursuite de l'aménagement du village et plus précisément à des clôtures de sécurité, des caches containers,....

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

B- Subvention Conseil Général :

Le Conseil Général de la Lozère nous attribue une subvention de 11.608,71 € à affecter à un programme départemental de voirie.

Les travaux retenus sont la réfection et le goudronnage du chemin communal entre le château d'eau de Rodet et Arbousses Haut. Montant estimatif des travaux TTC : 62.143,94 €

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

C- Taxe d'Aménagement :

Cette taxe est due par le demandeur d'un permis de construire et elle permet de financer les infrastructures communales.

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 Septembre 2011, les conseillers avaient décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune la Taxe d'Aménagement de 1%. La délibération était valable pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 Novembre 2014.

L'actuel conseil n'a pas délibéré à ce jour, la part communale ne peut donc plus être exigée depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, Mr le Maire invite le conseil à se prononcer sur la poursuite à donner à cette taxe et à délibérer sur le modèle de 2011.

Le Conseil décide de reconduire cette taxe et de la maintenir à 1%.

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

D- Subvention journée découverte :

Les Collèges de St Etienne et de St Jean du Gard, dans le cadre de Natura 2000, réalisent une animation pour 80 élèves sur la commune de Moissac entre le Pont d'Appias et les Lumières.

Une demande de subvention de 300€ est demandée.

Délibération : Abstention 2 Contre 0 Pour 8

E- Soutien à un agriculteur de St Germain de Calberte et réforme de la nouvelle PAC 2015 /2020 :

Mr le Maire présente au conseil municipal la problématique et les difficultés que rencontrent les éleveurs des Cévennes, dans le cadre de la politique agricole commune et des déclarations de surfaces.

Depuis plusieurs années des éleveurs qui sont soumis au contrôle de surfaces se voient retirer de leur déclaration des surfaces arborées qui sont éligibles. Ces dernières sont constituées majoritairement de châtaigneraies et de chênaies pâturées et représentent un volume important des surfaces des exploitations agricoles cévenoles orientées vers l'agropastoralisme et l'élevage extensif.

La réglementation définit un seuil de 20% pour les parcelles inéligibles au-delà duquel la déclaration devient opposable. L'éleveur se voit alors exiger le remboursement des aides perçues et le paiement d'amendes.

Mr le Maire présente le cas d'un éleveur du canton de Saint Germain de Calberte, qui se retrouve au cœur de cette équivoque. Les conséquences dramatiques qui en découlent, survie de l'exploitation et situation familiale, ont fait réagir la population, les élus locaux municipaux et départementaux. La reconnaissance de l'erreur par l'administration, l'annulation de la sanction et le remboursement des aides à l'éleveur sont constitutifs de la demande du collectif qui a réagi à cette situation.

Mr le Maire ajoute que dans le cadre de la réforme de la nouvelle PAC 2015 /2020, le projet d'orientation prévoirait de sortir les châtaigneraies et les chênaies cévenoles des parcelles éligibles aux aides. Les éleveurs, soutenus par leurs élus communaux et départementaux, se mobilisent face à cette menace.

Mr le Maire propose de délibérer sur le texte suivant :

- **Considérant** l'importance que représentent les châtaigneraies et les chênaies dans le système d'exploitation extensif présent sur tout le territoire des Cévennes et plus largement le versant sud du massif central.
- **Considérant** l'importance que constitue l'éligibilité de ces parcelles à la nouvelle PAC pour les éleveurs, la pérennité, la survie de leur exploitation et les conséquences familiales qui en découlent.
- **Considérant** le potentiel agronomique que constituent ces terrains dans le système d'alimentation des élevages cévenols (châtaignes, glands, végétation arbustive méditerranéenne)
- **Considérant** le patrimoine historique que constitue depuis des générations la présence de cet élevage extensif, présence qui a fait classer le territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO et a vu la reconnaissance de l'agropastoralisme en Cévennes.
- **Considérant** que la présence d'animaux sur ces parcelles est un frein puissant à la propagation des incendies de forêts et réduit par conséquent les coûts d'intervention des services de protection.
- **Considérant** l'énorme impact sur les ateliers de fabrication (fromageries, ateliers végétal et viande) si l'élevage par manque de soutien venait à disparaître et ne plus pouvoir assurer l'approvisionnement des structures collectives avec les conséquences tragiques sur un emploi déjà fragilisé par une conjoncture difficile.
- **Considérant** l'image véhiculée par la présence de ces élevages extensifs sur cette spécificité cévenole, puissant atout au développement touristique patrimonial et de qualité.

Le Conseil Municipal demande que les châtaigneraies et les chênaies cévenoles soient enfin reconnues et gravées dans la nouvelle PAC, que les aides versées aux exploitations cévenoles à travers l'Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels (ICHN) pour ces parcelles soient définitivement admises.

Délibération : Abstention 0

Contre 0

Pour 10

3-QUESTIONS DIVERSES

- Vote des Budgets : le Jeudi 26 Mars 2015
- Organisation de la présence des élus lors de l'élection départementale du dimanche 22 mars 2015.

Fin de la séance à 0h50

Compte-rendu du Conseil Municipal MARDI 7 AVRIL 2015

Présents : Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : CHAMBOULEYRON Sylvie, DEVRESSE Isabelle, CAUSSE Nathalie, CORTOT Chantal.

Messieurs : GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre, FAURE François, VEDRINES Jean-Luc.

Absente excusée : FOUBERT Sylvette pouvoir à Mme DEVRESSE Isabelle.

Absent : Monsieur DIVOUX Etienne.

1- Secrétaire de séance : CORTOT Chantal.

Approbation du Compte rendu du 5 Mars 2015 à l'unanimité

2- Vote des BUDGETS

A- Budget principal : COMMUNE

BUDGET COMMUNAL 2015				
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	PREVU	COMMENTAIRES
	Dépenses	Réalisé 2014	2015	
11	Charges à Caractère Général	56 378,82 €	70 209,00 €	
60612	Electricité	10 028,03 €	10 000,00 €	Eclairage public et bâtiments communaux
60623	Alimentation	9 792,34 €	7 000,00 €	Transport des repas pour la cantine
60631	Fournitures entretien	727,66 €	1 000,00 €	
60632	Fourniture petit équipement	857,61 €	1 000,00 €	
60633	Fourniture voirie	436,15 €	500,00 €	
6064	Fournitures Administratives	1 040,41 €	2 000,00 €	
6067	Fournitures scolaires	1 971,67 €	2 100,00 €	
6068	Plantations Mairie	94,00 €	0,00 €	
6111	Cantine	5 242,65 €	8 400,00 €	
6122	Crédit-bail mobilier	1 026,00 €	0,00 €	
6135	Locations mobilières	3 078,00 €	4 200,00 €	
61522	Entretien de bâtiments	3 543,50 €	7 961,00 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	6 100,62 €	8 988,00 €	
61558	SECURIPRO	164,52 €	200,00 €	
6156	Maintenance	1 858,24 €	2 000,00 €	
616	Primes d'assurances	1 037,38 €	1 070,00 €	
6182	Documentation	671,30 €	200,00 €	
6184	Versement à des organismes formation	1 024,80 €	0,00 €	
6225	Indemnité régisseur	313,05 €	350,00 €	
6228	TAP (Temps Activité Périscolaire)	0,00 €	5 400,00 €	Mise en application de la réforme des rythmes scolaires
6231	Annonces insertions	262,66 €	300,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	643,74 €	700,00 €	

6247	Transports collectifs	972,00 €	1 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	1 298,02 €	1 500,00 €	
6262	Frais de télécommunication	2 125,26 €	2 300,00 €	
627	Services bancaires	485,21 €	0,00 €	
6281	Cotisations AMLOZERE	36,00 €	40,00 €	
6283	Redevances OM	381,00 €	400,00 €	
62878	Location tractopelle	180,00 €	400,00 €	
63512	Taxes foncières	987,00 €	1 200,00 €	
12	CHARGES de PERSONNEL	69 550,10 €	72 853,00 €	
6336	Cotisations CNG CG	833,26 €	850,00 €	
6216	Mise à disposition personnel technique	2 922,30 €	3 000,00 €	
6411	Rémunération personnel titulaire	28 940,69 €	30 000,00 €	
6413	Rémunération personnel non titulaire	17 187,45 €	18 000,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	14 015,00 €	15 200,00 €	
6453	Cotisations caisses de retraite	1 758,00 €	1 800,00 €	
6454	Cotisation ASSEDIC	1 610,00 €	1 650,00 €	
6455	Cotisation assurance pers.titulaire	217,04 €	230,00 €	
6456	Versement FNC SUP. FAM.	302,00 €	285,00 €	
6458	Cotisation assurance inv/décès	167,04 €	200,00 €	
6474	CNAS	1 165,50 €	1 200,00 €	
6475	Cotisation Médecine du travail	431,82 €	438,00 €	
14	ATTENUATION DE PRODUITS			
739116	Reversement sur F.N.GI.R.	20 670,00 €	20 670,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 757,20 €	39 803,00 €	
6531	Indemnités élus	12 997,45 €	13 000,00 €	
6533	Cotisation retraite élus	495,00 €	500,00 €	
654	Admission en non-valeur	0,00 €	1 000,00 €	
6553	Service incendie	8 194,32 €	8 500,00 €	
				65748 (ci-dessous : subvention organismes privés)
6554	Agent com (partie technique)	1 735,86 €	2 170,00 €	
6558	ASA DFCI-AGEDI-LOZERE ING.	2 371,06 €	3 633,00 €	Dynamogénie 300€
65748	Subventions organismes privés	3 963,51 €	3 000,00 €	CAUE : 100 €
657364	Subvention Budget AEP	8 000,00 €	8 000,00 €	Crèche Trait d'Union :500 €
				Fondation Patrimoine 50 €
				Assoc. Parents Elèves : 400 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 530,83 €	4 700,00 €	Coop. Scolaire : 300 €
66111	Charges d'intérêts	3 530,83 €	4 700,00 €	Foyer Socio Educ. 0 €
6615	Intérêts comptes courants	0,00 €	0,00 €	Arche Musicale : 330 €
668	Frais ligne trésorerie	0,00 €	0,00 €	ADIL : 40 €
				Sapeurs-pompiers :307€
67	CHARGES EXCEPTIONELLES			Reserve : 674 €
6711	Intérêts moratoires			
673	Autres Subventions			6558
				ASA = 450 €
681/042	OPERATION D'ORDRE		4 000,00 €	AGEDI = 450 €
	Subv. AEP	22 000,00 €		LOZERE INGENIERIE = 80 €
	(fonds concours CC		4 000,00 €	COM.COM= 2650€
				Epargne dégagée pour des opérations d'investissement
23	Virement section d'investissement (recettes-dépenses)	0,00 €	40 000,00 €	
	Total Dépenses	209 886,95	252235 €	

	Recettes	TITRES EMIS		COMMENTAIRES
6419	Rbt sur rémunération personnel		0,00 €	
70	Produit des Services	4 677,43 €	5 200,00 €	
70323	Redevance domaine public	195,00 €	1 200,00 €	
7067	Redevance Service Périscolaire	4 482,43 €	4 000,00 €	
73	IMPOTS ET TAXES	100 027,36 €	94 550,06 €	
73111	Impôts ménages	91 562,00 €	91 040,00 €	Stabilité sur taxes foncières bâti, non bâti, habitation
73112	Cotisation VAE	1 052,00 €	564,00 €	
73114	IFER	2 103,00 €	2 121,00 €	
7325	Fonds péréquation	2 113,00 €		
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	3 197,36 €	825,06 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	128 130,84 €	126 364,00 €	
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	87 513,00 €	83 327,00 €	Baisse
74121	Dotation Solidarité Rurale	19 597,00 €	20 786,00 €	Augmentation
74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 263,00 €	6 010,00 €	Augmentation
742	Dotation Elus locaux	2 799,00 €	2 812,00 €	
74748	Participation école externe	5 996,00 €	5 900,00 €	Participation du Pompidou
74718	Autres (cantonales + convention CNI)	569,24 €	500,00 €	
7483	Attribution Péréquation	0,00 €	0,00 €	
748314	Compensation pertes TP/CFE	33,00 €	22,00 €	
74833	Dotation réforme TP/CFE		0,00 €	
74832	Attribution FDTP	1 067,60 €	0,00 €	
74834	Compensation Taxes Foncière	3 949,00 €	3 418,00 €	
74835	Compensation TH	1 344,00 €	2 739,00 €	
	TAP		850,00 €	
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 495,28 €	13 895,00 €	
752	Revenus des immeubles	14 495,28 €	13 895,00 €	Loyers des logements
758	Produits gestion courante			
76	Produits Financiers	5,67 €	0,00 €	
768	Produits Financiers	5,67 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	356,24 €	0,00 €	
7714	Recouvrement créance non-valeur	305,60 €		
7718	Autre produits exceptionnels	50,64 €	0,00 €	
	Total			
2	EXCEDENT ANTERIEUR REP 2013	15 423,67 €		
2	EXCEDENT ANTERIEUR REP 2014		12 225,94 €	
	Total Recettes	247 692,82 €	252235 €	

	INVESTISSEMENT			COMMENTAIRES
	Dépenses			
1	Déficit reporté	51 908,35 €	74 781,15 €	Imputable aux subventions d'investissement non versées en 2014
1641	Remboursement d'emprunts	7 520,70 €	8 000,00 €	
20418	Sub équip autres org publics enf.	5 926,56 €		
204151	Sub équip CC Rampe Boissonnade	8 686,80 €	1 500,00 €	Solde du Fonds de concours versé à la communauté de commune
204151-	Sub équip CC Piboulio	9 000,00 €	2 500,00 €	Solde du Fonds de concours versé à la communauté de commune
204151	Sub AEP	22 000,00 €		
	Maitrise œuvre PREAU de l'école de ST Roman		3 000,00 €	Frais d'architecte
23	Maitrise œuvre Logement T1 bis mairie	8 855,06 €	3 000,00 €	Frais d'architecte
238	Prog. Glob. 2014(voirie de Combes et L'Espi)	6 172,22 €	6 135,75 €	Solde des travaux
238	Prog. Glob. 2015 (voirie d'Arbouses)		51 392,00 €	Réfection de la chaussée depuis Arbouses Haut jusqu'au réservoir de Rodet -1ère tranche
2112	Frais géo. rampe la Boissonnade + terrain	2 521,31 €		
2151	VOIRIE		5 000,00 €	Réfection de chaussée route du Salt
2112	Acquisition LOCAL de bienfaisance (1€ St Roman, frais de notaire		1 000,00 €	Opération avec l'Eglise Protestants Uni
2315	Aménagement salle multifonction		4 000,00 €	Aménagements complémentaires
2315	Aménagement Mairie	166 591,45 €	26 528,81 €	Solde des travaux 2014
2315	Aménagement Village		9 000,00 €	Caches containers, aménagement de la colonne de tri et clôtures
2151	Intempéries Novembre 2011	20 193,74 €	0,00 €	
2183	Matériel Ecole	7 876,39 €	1 500,00 €	
2183	Matériel et mobilier Secrétariat	1 100,03 €	3 200,00 €	
2315	Eclairage Public Fez Rolland + mises normes	2 538,77 €		
2315	Economie d'énergie et réduction des coûts		3 000,00 €	Modification de l'intensité des lampes d'éclairage public passage de 100W à 70 W
2315	Isolation de la cantine de l'Ecole		8 623,61 €	Solde de l'opération 2014
2315	Opération Non Affectée	4 035,23 €	13 085,54 €	Provision pour dépenses et risques divers
2151-041	PROG.GLOBALISE 2014		21 128,18 €	
	PROG.GLOBALISE 2015		63 000,00 €	
	Total Dépenses	273 018,26 €	309 375,04 €	

Recettes				
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	17 542,00 €	37 000,00 €	TVA sur travaux réalisés en 2014 à récupérer
10223	Taxe Locale d'Equipement	1 017,40 €	0,00 €	
21	Virement section fonctionnement		40 000,00 €	Epargne brute dégagée par la section de fonctionnement
1068	Affectation N-1	103 169,60 €	41 003,60 €	
	subvention PED 2013 Conseil General	5 713,68 €		
13251	SUBV. Syndicat Départ. Electrification	756,75 €		
1321	SUBV. Etat Aménagement Mairie	19 983,67 €	46 628,33 €	Reste à percevoir
1321	SUBV. Député enfouissement réseau		8 290,00 €	Reste à percevoir
1321	SUBV. ETAT Intempéries 2011	3 482,64 €	5 011,00 €	Reste à percevoir
1322	SUBV. Région Intempéries 2011	1 194,08 €	1 528,92 €	Reste à percevoir
1322	SUBV. Région Aménagement Mairie	20 775,64 €	5 754,36 €	Reste à percevoir
1323	SUBV. Conseil Général Intempéries 2011		2 269,00 €	Versé au 31/03/2015
1323	SUBV. Conseil Général Aménagement Mairie	14 510,00 €	15 417,00 €	Versé au 31/03/2015
	SUBV. Conseil Général PED 2015		2 984,86 €	
	SUBV. Conseil Général PED 2014		5 713,68 €	
	SUBV. Conseil Général PEVC 2014		2 470,11 €	
13251	SUBV. Conseil Général Ecole isolation		3 588,00 €	Versé au 31/03/2015
	SUBV. Etat Ecole isolation		3 588,00 €	Reste à percevoir
1641	Emprunt aménagement mairie	40 000,00 €		
238/041	<i>avance immo PROG. GLOBALISE 2015</i>		51 392,00 €	
238/041	<i>avance immo PROG. GLOBALISE 2014</i>		12 307,97 €	
1323/041	<i>Part. SDEE Prog. Globalisé 2014</i>		8 820,21 €	
1323/041	<i>Part. SDEE Prog. Globalisé 2015</i>		11 608,00 €	
28048	<i>/040 Dotation Amortissement</i>	22 000,00 €	4 000,00 €	
	Total Recettes	250 145,46 €	309 375,04 €	

Délibération : Abstention 0 Contre 0

Pour 10

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes foncières et d'habitations.

Le budget ne nécessite pas d'avoir recours à l'emprunt

B- AEP

BUDGET A.E.P. 2015

Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	Montant Euro	
	Dépenses	Réalisé 2014	Prévu 2015	Commentaires
2	Déficit fonct; reporté			
023	Virement Section Investissement	0,00 €		
6061	Fournitures non stockable	6 104,89 €	7 000,00 €	électricité
6063	Fournitures d'entretien	1 179,22 €	1 200,00 €	
6132	Droit de passage ONF	612,00 €	612,00 €	
6152	Entretien réparation	6 000,68 €	9 733,74 €	
	Sinistre	0,00 €	7 110,50 €	
6156	SATESE-SATEP	254,61 €	500,00 €	
6161	Primes d'assurances	587,85 €	604,00 €	
617	Etude et Recherches	2 435,74 €	3 000,00 €	
6261	Affranchissements	0,00 €	0,00 €	
6262	Télécom	143,12 €	0,00 €	
6371	Prélèvement milieu naturel	1 362,00 €	1 600,00 €	
6218	Personnel extérieur	6 178,23 €	6 500,00 €	Surveillance du réseau
6554	Contributions Agents	1 804,80 €	2 000,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	4 825,75 €	5 200,00 €	
6615	Intérêts ligne trésorerie	0,00 €	1 500,00 €	
6712	Amende		0,00 €	
701249	Reversement Agence Pollution	3 160,00 €	3 400,00 €	
706129	Reversement Agence Modernisation	679,00 €	630,00 €	
68111	042 Dotation Amortissement	34 390,53 €	34 390,53 €	
	Total Dépenses	69 718,42 €	84 980,77 €	
	Recettes			
70111	Vente de l'eau	21 994,80 €	22 000,00 €	
70611	Redevance Assainissement	4 179,38 €	6 200,00 €	
7068	Redev. Assainissement non collectif (fosses sept.)	916,92 €	0,00 €	
7064	Location Compteurs	20 477,51 €	20 400,00 €	
706121	Redevance modernisation ass.	622,20 €	630,00 €	
701241	Redevance pollution	3 352,16 €	3 500,00 €	
704	Travaux de branchements		0,00 €	
748	Subvention S.D.E.E.		500,00 €	
747	Subvention du B.P.Commune	8 261,73 €	8 000,00 €	Subvention du Budget Principal pour atténuation de charges
758	Produits divers gestion courante	78,57 €	0,00 €	
7718	Produits exceptionnels	2 206,26 €	4 277,00 €	Remboursement de l'assurance sur sinistre
777	042 Sub. transférées aux résultats	13 117,61 €	13 117,61 €	
2	Excédent reporté	2 015,37 €	6 356,16 €	
	Total Recettes	75 207,14 €	84 980,77 €	

Article	INVESTISSEMENT			
	Dépenses			
1	Déficit Reporté			
1641	Remboursement d'emprunts	7 363,82 €	8 900,00 €	
2315	Périmètre des Captages	896,90 €	7 736,10 €	Fin de l'opération de l'acquisition des périmètres de protection des captages
	AEP Arbousses / La Rouvière	6 073,41 €	163 926,59 €	mise aux normes et sécurisation de l'alimentation des deux hameaux
	Opération non affectée		8 521,92 €	
139111-040	Reprise Subvention	1 724,82 €	1 724,82 €	
139118-040	<i>Reprise Subvention</i>	366,99 €	366,99 €	
13913-040		11 025,80 €	11 025,80 €	
	Total Dépenses	27 451,74 €	202 202,22 €	
	RECETTES			
1	Excédent reporté	12 888,97 €	44 971,76 €	
21	Virement section de fonctionnement			
	Sub. BP	22 000,00 €	0,00 €	
1313	Subvention Département INTEMPERIES	3 144,00 €		
1068	Affectation N-1		1 147,93 €	
131	Sub. C.G. Périmètre captages		5 413,00 €	
	Sub. Agence Bassin Périmètre Captage		4 316,00 €	
131	subvention Arbousses - La Rouvière C,G		24 589,00 €	
131	Subvention Arbousses -La Rouvière RMC		24 589,00 €	
131	Sub Arbousses-La Rouvière compl. RMC		32 785,00 €	
1641	Emprunt Arbousses - La Rouvière	0,00 €	30 000,00 €	
28121	<i>040 Amortissements Terrain</i>	8 659,50 €	8 659,50 €	
28125	<i>040 Amortissements Terrains Bâties</i>	132,00 €	132,00 €	
28128	<i>040 Amort.Mat.Expl.</i>	11,00 €	11,00 €	
281531	<i>040 Amort.réseaux AEP</i>	19 046,02 €	19 046,02 €	
281532	<i>040 Amort.Réseaux Ass.</i>	6 001,46 €	6 001,46 €	
281561	<i>040 Amort.Mat.Expl.</i>	540,55 €	540,55 €	
	Total Recettes	59 534,53 €	202 202,22 €	

Délibération : Abstention 0 Contre 0

Pour 10

C- VILLAGE DE VACANCES

BUDGET VILLAGE 2015 VILLAGE DE VACANCES

FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES	Pour Mémoire		
		Réalisé 2014	PREVU 2015	
023	Virement à la Section Investissement		6 500,00 €	
60222	Produits entretien	86,63 €	90,00 €	
60631	Fourniture entretien	542,91 €	600,00 €	
61522	Entretien de bâtiments	2 072,09 €	8 886,40 €	
616	Primes d'assurances	1 521,48 €	1 563,00 €	
6216	Personnel Com.Com	6 468,50 €	6 500,00 €	
62876	Rbt frais Communauté Com.(tractopelle)	540,00 €	540,00 €	
62878	A d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	3 940,00 €	4 000,00 €	
6378	Autres Impôts, Taxes et Versement	0,00 €	116,00 €	
6554	Charge Agents Com.Com	1 901,50 €	2 000,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 614,37 €	1 500,00 €	
6875	Dot. Provisions	15 000,00 €	13 000,00 €	Provisions en vue de la rénovation du village
	TOTAL DEPENSES	33 687,48 €	45 295,40 €	
	RECETTES			
2	Excédent de fonctionnement. 2014		10 222,92 €	
752	Revenus des immeubles	35 072,48 €	35 072,48 €	
758	Prod.divers gestion courante	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES	35 072,48 €	45 295,40 €	
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
1	Solde d'exercice précédent	8 035,57 €	6 236,44 €	
1641	Remboursement d'emprunts	6 236,44 €	6 500,00 €	
2315	Travaux village			
	TOTAL DEPENSES	14 272,01 €	12 736,44 €	
	RECETTES			
21	Virement section de fonctionnement		6 500,00 €	
1068	Affectation N-1	8 035,57 €	6 236,44 €	
	TOTAL RECETTES	8 035,57 €	12 736,44 €	

Délibération : Abstention 0

Contre

0

Pour 10

D- ATELIER RELAIS

BUDGET ATELIER RELAIS 2015

	FONCTIONNEMENT	Réalisé 2014	Prévu 2015
	DEPENSES		
616	Assurances	311,21 €	320,00 €
6611	Intérêts des emprunts	703,79 €	400,00 €
23	Virement section d'investissement		8 192,80 €
2	Déficit antérieur reporté		
	Total Dépenses	1 015,00 €	8 912,80 €
	RECETTES		
752	Loyers	7 084,50 €	7 100,00 €
77	Produits exceptionnels	0,58 €	
2	Résultat reporté	1 077,95 €	1 812,80 €
	Total Recettes	8 163,03 €	8 912,80 €
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
1	Déficit reporté	5 271,02 €	5 334,65 €
1641	Remboursement emprunts	5 574,65 €	5 900,00 €
2313	ONA		2 292,80 €
	Total Dépenses	10 845,67 €	13 527,45 €
	RECETTES		
21	Virement section investissement		8 192,80 €
1068	Affectation	6 271,02 €	5 334,65 €
	Total Recettes	6 271,02 €	13 527,45 €

Délibération : Abstention 0 Contre 0 Pour 10

3- **DELIBERATIONS :**

- a- SATEP : assistance technique du Département de la Lozère dans le domaine de la protection de la ressource en eau :
Régularisation administrative de la ressource permettant l'obtention des arrêtés préfectoraux (mission jusqu'ici réalisée par la SAFER)
Mise en œuvre des travaux de protection
Suivi des ouvrages et des mesures de protection (appui à la gestion préventive des ouvrages et à la connaissance et respect des servitudes).
Signature d'une convention – Coût Année : 212 €

Abstention : 0 Contre 0 Pour 10

- b- Adhésion au groupement d'achat d'électricité : le captage du Mas est concerné par ce regroupement (tarif jaune) – Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité seront progressivement supprimés à compter de 2015, ce regroupement avec plusieurs Syndicat (SDEE, SDEC,....) met ses compétences dans un souci de simplification et d'économie pour les acteurs publics. Signature dans le même temps que la délibération d'une convention.

Abstention 0 Contre 0 Pour 10

- c- Occupation du domaine public communal par TELECOM et ERDF : Pour 2014 Télécom 534.71 € - 2015 un peu en baisse soit 532.65 €- Pour ERDF = 197 €- les montants des redevances sont donnés par l'Association des Maires.
Pour les Telecom en 2015 légère baisse due aux valeurs des indices des travaux publics.

Abstention 0

Contre 0

0

Pour 10

4- QUESTIONS DIVERSES

Groupe de travail

En dehors de leur fonction de conseillers, la municipalité a proposé pour plus d'efficacité la création de 4 groupes de travail.

- 1) Village de vacances + sentiers
- 2) Préau de l'école de Saint Roman de Tousque + logement de la mairie.
- 3) Aménagement du village de Saint Roman de Tousque + colonne de tri
- 4) Eclairage public.

Collège de saint Etienne vallée française.

Nous vous informons que la motion du collège Achille Rousson suite au CA du 2 février 2015 s'est suivie d'une manifestation le 8 avril au Collet de Dèze pour s'opposer à cette décision de suppression de l'accompagnement éducatif et de la dotation fléchée (nouveau mode de répartition académique des moyens) qui met en péril le maintien des options et la pérennité des postes.

Soutien aux paysans cévenols :actions citoyennes

Le mouvement de solidarité entre citoyens et professionnels pour faire pression auprès du gouvernement afin de faire reconnaître la nécessité de considérer comme éligible aux aides : les châtaigneraies et les chênaies cévenoles s'est terminé par l'annulation des poursuites et le remboursement des sommes indues à un agriculteur.

Lors de la séance du 5 mars 2015 le conseil municipal a délibéré pour appuyer la demande de la profession pour admettre les chênaies et châtaigneraies dans le dispositif des aides aux handicaps naturels pour le territoire cévenol.

Rallye-nature .

Rallye nature pour 82 élèves des collèges de Saint Etienne vallée française et Saint Jean du Gard aura lieu le 21 mai 2015 à Moissac Vallée Française dans le secteur d'Appias. Ce rallye a pour but de sensibiliser ces élèves au patrimoine culturel, historique et à la nature cévenole ainsi qu'au développement durable. Ce projet est à l'initiative des sites Natura 2000 des vallées du gardon de Mialet et de Saint Jean, du Parc National des Cévennes, de la Commune. Le centre de formation du Merlet Saint Jean du Gard participera à élaboration des ateliers.

Saint Roman de Tousque.

Nous sommes heureux de vous annoncer que plusieurs rues de Saint Roman de Tousque ont retrouvé leur nom d'antan. La municipalité remercie chaleureusement tous ceux qui ont œuvré à cette tâche.

Exposition au temple de la Boissonnade.

Du 8 au 12 avril 2015, les enfants des écoles de la Vallée française ont exposé leurs œuvres sur le sujet des bêtes fantastique du moyen âge et sur le voyage. La joie des enfants était palpable.

Clôture de la séance à 23H45.

Monsieur Fesquet Pierre, Maire

Mesdames : Foubert Sylvette, Devresse Isabelle, Causse Nathalie, Cortot Chantal.

Messieurs : Pascal Jean-Pierre, Faure François.

Absent excusé : Vedrines Jean-Luc procuration à François Faure, Gode Philippe procuration à Pierre Fesquet.

1- Secrétaire de séance : Cortot Chantal.

Rajout d'une délibération : remplacement ATSEM (urgence).

2- DELIBERATIONS :

D1 : DSP Délégation de Service Public

Le contrat d'affermage avec la SELO prend fin le 31/12/2016.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle procédure de DSP.

La commune « n'a pas l'intention de s'occuper de la gestion en direct » et le conseil décide de reconduire l'affermage et prend la décision de lancer une nouvelle procédure de DSP et mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

POUR : 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

D2 : Choix architectes pour le préau de l'école et aménagement :

3 architectes ont été consultés :

1- Cabinet BROUILLET/ Honoraires : 11,8 % soit 6 808.60 €

2- Cabinet LAUNE- pas intéressé

3- Cabinet PROHIN/ Honoraires : 11 % 6 347.00 €

Cabinet Prohin moins disant.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Coût de l'opération : estimation des travaux : 57 700.00 €

Honoraires Prohin : 6 347.00 €

Coût total : 64 047.00 €

D3 : choix architecte logement T1 Bis (mairie)

3 architectes :

1- Cabinet BROUILLET : 11.8 % soit 5 546.00 €

2- Cabinet LAUNE - pas intéressé

3- Cabinet PROHIN : 11 % SOIT 5 170.00 €

Cabinet Prohin moins disant.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Coût de l'opération : estimation des travaux : 47 000.00 €

Honoraires Prohin : 5 170.00 €

Coût opération 52 170.00 € HT

D4 : Délégué CNAS(Centre National d'Action Sociale)

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Chambouleyron Sylvie, sa remplaçante sera Melle Causse Nathalie.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Compte rendu du Conseil Municipal MARDI 26 Mai 2015

Monsieur FESQUET Pierre, Maire, FAURE François, GODE Philippe, PASCAL Jean Pierre, VEDRINES Jean Luc,

Mesdames : CHAMBOULEYRON Sylvie, CAUSSE Nathalie, FOUBERT Sylvette, CORTOT Chantal, DEVRESSE Isabelle.

Absent : Mr DIVOUX Etienne

Secrétaire de séance : Mme CAUSSE Nathalie

Délibérations

1-Choix de 3 architectes pour la création d'un préau et l'aménagement d'une salle de stockage du matériel de l'école.
pour 10 contre 0

2-Choix de 3 architectes pour l'agrandissement et l'aménagement du logement communal jouxtant l'ancien secrétariat (T1 Bis). Selon le locataire, le logement serait libre pour le dernier trimestre. Cette vacance permettra au logement d'être rénové et agrandi. Il semble intéressant au conseil d'étudier la possibilité d'en faire un appartement avec deux chambres.

- pour 10 contre 0

3 devis seront donc demandés à Mrs Christian Laune à Alès, Jean Michel Prohin à Nîmes et Mme Hélène Brouillet à Mende

3-Proposition d'un assistant de maître d'ouvrage pour les prochains travaux du Village de Vacances.

Après le premier compte rendu du CAUE, le conseil décide de faire appel à un architecte indépendant afin de se faire assister dans la maîtrise d'ouvrage et le montage d'un avant projet(étude de faisabilité).

- pour 10 contre 0

La SELO qui gère le village de gîtes sera sollicitée à travers son organisme travaux et pourra apporter des éléments supplémentaires pour une prise en compte des besoins touristiques. Une décision modificative sera prise lors du prochain conseil pour pouvoir financer cette opération car non budgétisée (4000€).

4-Décision modificative sur Budget AEP :

Prévoir 130 € en plus à l'article Dépense 701249 *Reversement Redevance Pollution Agence Eau* et soustraire la même somme à l'article 6152 *Entretien et Réparation* soit – 130 €- La somme à reverser à l'Agence de l'eau est de 3 530.00 €
prévision du Budget : 3 400.00 €

- pour 10 contre 0

Depuis 2014 le relai qui commande le remplissage du réservoir d'eau de St roman dysfonctionne. Il a été mis en test un nouveau relai qui ne fonctionne toujours pas (à cause de la végétation). La proposition est faite de passer par un relai téléphonique (Bouygues ou Orange) avec un abonnement à 6 euros/mois, ce qui permettra aussi de détecter les coupures d'alimentation.

5- Marché Arbousses/La Rouvière : Lot 2 Equipements hydrauliques et électromécaniques : sur le Lot 1 Génie Civil une économie de travaux a été réalisée sur la réfection de la chaussée ; il a été alors convenu avec le Cabinet Gaxieu que la fourniture d'une pompe au puits pour un montant de 2 508.00 € H.T. et la création d'un by-pass (afin d'éviter les coupures d'eau lors des nettoyages) au réservoir de Rodet pour un montant de 782.00 € H.T. amélioreraient la desserte en eau de ce quartier (sans changer le montant global du marché). Proposition est faite de sécuriser ce secteur en mettant une pompe de 8m³ (le réservoir se remplira la nuit) au lieu de celle existante de 4m³. Proposition est faite de délibérer.

Il est à noter que tous les dérangements occasionnés l'ont été dans l'objectif d'améliorer durablement le réseau.

- pour 10 contre 0

6-Demande de subventions à étudier

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée	Délibérations
Association « Le Pétassou »	150	100	Contre : 0 - pour : 10
L'association culturelle de l'église romane de Molezon	100 €	100 €	Contre : 1 - pour : 9
Association « Châtaignes et Marrons des Cévennes »	100 €	0 €	Depuis plusieurs années cette association travaille sur l'AOP « marrons des Cévennes » le projet semblerait être en dormance ; le conseil propose de suspendre cette subvention.
Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre	0,11€ par habitant	25 €	Contre : 0 - pour : 10
Eveil Aquatique	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 10
Association « La Gym ? J'y vais ! »	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 9 Abstention : 1

Présentation des projets de Travaux Contrats Territoriaux 2015-2019
(sous réserve d'accord des subventions des partenaires financiers).

- Il faut anticiper les travaux à réaliser jusqu'en 2019 afin que le conseil départemental prévoie les dotations inhérentes à chaque projet.

- La municipalité tient à préciser qu'elle préfère ne pas abuser de l'emprunt et préfère étaler ses projets sur 3 ans afin que ces derniers n'impactent pas les capacités financières de la commune.

Travaux en régie St Martin de Lansuscle - Ste Croix – Moissac Vallée Française Convention

Il n'est pas légalement possible pour ces communes d'effectuer un achat en commun, cela concerne un tracteur qu'il faut remplacer. Une commune doit donc se porter acquéreuse, ce sera St Martin. Moissac louera donc l'épareuse ainsi que le temps de travail des agents.

Il est à noter que les économies ainsi réalisées par ce système sont conséquentes. Auparavant, le service était externalisé (appel à une entreprise privée). Désormais, le coût est diminué de presque 50% avec deux passages au lieu d'un.

Adhésion à la charte du PNC : la commune s'est engagée sur différents points importants. Quelques-uns de ces engagements volontaires portent sur

- modernisation de l'éclairage public : réduction de l'intensité lumineuse et des heures d'éclairages.
- Protection des grands rapaces
- exonération de la taxe foncière des terrains non bâtis et en agriculture biologique
- non emploi de pesticides par la collectivité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'application, en rappelant qu'il manque le paragraphe sur la réglementation de la publicité.

Questions diverses

Dans le cadre des TAP (temps d'activité périscolaire) des carreaux de céramiques ont été réalisés par les élèves de l'école de Saint Roman. Le conseil d'école a proposé qu'ils soient assemblés en fresque par l'intervenante céramiste. Le budget pour une telle réalisation est de 100 euros. Le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 23h30

Compte-rendu du Conseil Municipal

MARDI 23 Juin 2015

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : FOUBERT Sylvette - CAUSSE Nathalie - CORTOT Chantal

Messieurs : FAURE François - GODÉ Philippe - VEDRINES J.Luc - PASCAL J.Pierre

Absent excusé : DIVOUX Etienne

Mme CHAMBOULEYRON donne mandat à GODÉ Philippe

Mme DEVRESSE donne mandat à CORTOT Chantal

Monsieur Le Maire indique que Mme CHAMBOULEYRON l'a informé de son souhait de démissionner pour raison professionnelle du Conseil Municipal au 1er juillet 2015. Mme CHAMBOULEYRON étant 3ème adjointe, sa décision a été communiquée à la sous-préfecture et acceptée.

1- Secrétaire de séance : Mme FOUBERT Sylvette

Le compte rendu du 26 Mai est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS :

- **Subvention :** M. le Maire explique que la trésorerie souhaite une délibération avec le détail de chaque subvention accordée lors du vote du Budget 2015 à savoir :
ADIL / 40 € - ARCHE MUSICALE: 330 € - ASS. DYNAMOGENIE: 300 € - ASS. AMIS ET PARENTS DE L'ECOLE DE St ROMAN: 400 € - CAUE : 100 € - COOP. SCOLAIRE : 300€ - CRECHE : 500 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**
Ce Fonds de Péréquation peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes avant le 30 juin de l'année de répartition ; la Communauté de Communes propose d'opter pour une répartition libre et d'en faire profiter la Communauté de Communes dans son intégralité, l'ensemble intercommunal étant concerné par un fond de péréquation de 73 186 € dont la part des communes qui peut leur être redistribuée s'élève à 41 726 €. En 2014 la commune avait bénéficié de 50% de sa part de dotation soit 2113€, les autres 50% restant à la communauté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Convention entretien de voirie avec la commune de St Martin de Lansuscle :** M. le Maire propose pour les travaux de débroussaillage de faire appel, comme par le passé, à la commune de St Martin qui a fait l'acquisition d'un tracteur.
Sur la convention il est nécessaire de préciser les relations contractuelles : forfait de 60€/h comprenant le tracteur, l'épareuse et la main d'œuvre. Un forfait déplacement de 50 € est également facturé par prestation.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention

- **Avenant n° 1 Lot 1 Canalisation et génie civil marché Arbousses / La Rouvière :**
Lors de l'exécution du marché, le Maître d'ouvrage n'a pas souhaité réaliser les réfections de chaussées définitives ce qui introduit un écart de -5.59 % pour l'entreprise SARL Jullian BTP/TP Cabrit SARL :
Montant initial du marché H.T. = 95 065.50 €- Montant de l'avenant HT : - 5311.80 €-
Nouveau montant du marché H.T. = 89 753.70 €

- **Avenant n° 1 Lot 2 Equipement hydraulique et électromécanique marché Arbousses/La Rouvière** : lors de la réalisation du marché, il est apparu que le réservoir de Rodet ne disposait pas de by-pass sur la distribution,
- Il est apparu également qu'une pompe du forage de Rodet avait un débit plus faible que la seconde (4m³/h au lieu de 8m³/h). Ce dysfonctionnement pose des problèmes de traitement de l'eau sur l'ensemble de l'Unité de Distribution.
Au vue de ces constatations, le Maître d'ouvrage a décidé de soumettre ces modifications au conseil municipal, soit :

Montant du marché initial HT	32 786.00 €
Montant de l'avenant	3 290.00 €
Montant du nouveau marché	36 076.00 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TRAVAUX DES COMMISSIONS

3- ECLAIRAGE PUBLIC

Jean Luc Vedrines presente une synthese de l'audit et des rencontres qui ont eu lieu.
L'éclairage public de Moissac Vallée Française en juin 2015, c'est :

- 110 points lumineux gérés automatiquement et qui fonctionnent toute la nuit,
- Des hameaux éclairés : Camp des Noyers, la Pélucarié, Rodet, la Roquette, le Bruc, Moissac, le Mas del Fesc, le Fez Bégon, le Liquis, la Boissonnade, Le Fez Rolland, l'Oustalet, Fobies, Le Bousqueirol, St Roman et le Col de l'Exil,
- Un budget 2014 de 8.200€⁽¹⁾ dont 5.700€ d'abonnement et consommation, 1.520€ de forfait maintenance et 980€ de fournitures de pièces remplacées. L'abonnement représente environ 25% de la facture EDF,
- 1 lampe en 2014 à un coût de 75€ dont 13€ d'abonnement, 39€ de consommation, 13€ de maintenance et 10€ de pièces changées,
- Le poste « abonnement / consommation » est en hausse de 4.6% entre 2013 et 2014. Les tarifs EDF ayant augmenté de 1.6% sur l'abonnement et de 7.9% sur la consommation entre janvier 2013 et janvier 2014.

Le Conseil Municipal s'est engagé à définir rapidement des principes de fonctionnement et de renouvellement et ce dans le cadre de la charte du Parc National des Cévennes.

Un chantier est ouvert avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement *de la Lozère* (SDEE) pour étudier la faisabilité technique et budgétaire de remplacer les lampes à mercure par des lampes « basse consommation », de renouveler les anciennes lanternes et de fait de s'appuyer sur l'évolution des technologies et des matériaux.

⁽¹⁾ Sommes arrondies

4- COLONNE DE TRI : nouvelle implantation

La colonne de tri actuellement au Mas del Fesc sera installé sur la D983 aux limites de la commune avec Saint Etienne Vallée Française. Les travaux à réaliser sont : création d'une plateforme en enrobé (pris en charge par la Communauté de commune), accès aux colonnes de tri avec un enduit bicouche, mise en place d'une clôture pour l'aspect environnemental, un panneau STOP pour la sortie sur la D983. Les travaux seront réalisés dans le cadre du programme départemental de voirie.

5- VILLAGE DE VACANCES/AVANT PROJET SOMMAIRE

M. Faure François, présente le projet d'aménagement et de rénovation du village de vacances remis par l'architecte J.C. BERNARD.

Le montant financier sera défini après une étude approfondie en 2016.

Actuellement aucun logement n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. La municipalité souhaite y remédier.

6- PREAU ECOLE ST ROMAN : état d'avancement

Le Conseil Municipal ne prendra une décision qu'après un nouveau RDV avec l'architecte. L'emplacement et la nature des matériaux employés pour la réalisation de la structure sont à revoir.

7- PETIT LOGEMENT ET ANCIEN SECRETARIAT DE LA MAIRIE : état d'avancement

Une rencontre avec l'architecte sera programmée afin d'envisager des modifications au plan proposé en avant projet.

8- TAP (Temps Activités Périscolaires)

L'année 2014-2015 a été bénéfique pour les élèves participants aux diverses activités proposées : lecture, théâtre, yoga, poterie etc.....

Une exposition a été réalisée au temple de la Boissonnade le 8 avril afin d'admirer les réalisations des 3 écoles de la vallée.

9- SENTIERS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Aux adeptes des nouvelles technologies :

Le site internet de la commune s'est enrichi d'une nouvelle page sur les possibilités de randonnée sur son territoire :

- 3 sentiers balisés Carrière, Potences (ex Saint Roman), Exil (ou Capou),
- 1 sentier non balisé empruntant des voies communales (Pont d'Appias, Appias, Luminières, stèle de Saint Roman, Village de vacance, Combes, Mairie)
- 1 sentier de liaison entre le sentier de la carrière et des potences (Saint Roman) par la voie communale de Combes.

Vacanciers, autochtones adeptes des nouvelles technologies se réjouiront de cette offre supplémentaire pour découvrir notre pays.

QUESTIONS DIVERSES

- Le marché de St Roman : tous les mercredis de Juillet-Août
- La fête de l'école se tiendra le vendredi 26 juin
- Rappel de l'obligation de débroussailler dans un périmètre de 50 m autour des habitations.

La séance est levée à minuit.

Questions diverses

- L'accueil à la nouvelle population est prévu pour le 15 octobre 2015 à 18 h 30
- Le bulletin municipal se finalisera la deuxième quinzaine d'octobre 2015
- Le sinistre de Val Bécède : il est prévu un deuxième passage de l'expert. La commune a en effet relancé son service protection juridique car le compte-rendu de l'expert après son premier passage ne satisfait pas aux exigences de la collectivité : prise en charge intégrale du sinistre par l'assurance.
- La salle multifonction est à disposition en premier lieu aux associations et aux entreprises. Le conseil municipal souhaite l'élargir aux personnes qui souhaitent se connecter à Internet (par CPL, réseau électrique interne), les jours d'ouverture du secrétariat : mardi et mercredi. Petit rappel : le jeudi matin, tous les quinze jours, séance de co-working et le jeudi après-midi, toutes les semaines, le club des aînés se réunit.
- Les maires (des communes de la communauté de commune de la Cevenne des Hauts Gardons qui ont adhéré à la Charte du PNC) ont signé la convention d'application : éclairage public, publicité, etc...
- **Les élus de Moissac (Maire et adjoints) ont été invités à participer à des réunions de travail avec les communes avoisinantes qui envisagent la création d'une nouvelle commune. Aucun engagement n'est pris, nous considérons qu'il est intéressant de participer aux travaux.**
- **La loi NOTRe qui prévoit le regroupement des communautés de communes doit s'appliquer obligatoirement au 1er janvier 2017. Le conseil municipal communiquera sur cet état de fait dans le prochain bulletin. D'ores et déjà une certitude : la nouvelle communauté de commune devra être constituée de 5000 habitants minimum (1683 pour la nôtre actuellement) et nous devrons fusionner avec d'autres communautés.**

La séance est levée à 23h30

Compte Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 15 octobre 2015

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire.

Madame Isabelle DEVRESSE,

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absents excusés :

- Nathalie CAUSSE donne procuration à Pierre FESQUET,
- Chantal CORTOT donne procuration à Isabelle DEVRESSE,
- Sylvette FOUBERT donne procuration à Jean Pierre PASCAL,
- Etienne DIVOUX,

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

1- CONSULTATION :

La loi « NOTRE » du 7 août 2015 porte sur l'organisation territoriale de la République et notamment sur les régions, les intercommunalités et les communes.

1.1 INTERCOMMUNAUTES :

Les intercommunalités devront être de taille minimale fixée à 15.000 habitants et seront organisées autour de bassin de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec **un seuil minimal à 5.000 habitants**, ce qui est notre cas. Au niveau de la municipalité et de la communauté de communes nous souhaitons un rapprochement avec la communauté de communes de Florac-Sud Lozère.

Monsieur le Préfet de Lozère vient de proposer un découpage de la Lozère en 10 Intercommunalités dont une entité qui regrouperait 3 communautés actuelles + Vialas soit 5.138 habitants:

- Cévenne des Hauts Gardons (nous) – 1.684 habitants,
- Vallée Longue et Calbertois en Cévennes (Le Collet, St Germain) – 2.168 habitants,
- Pays des Cévennes au Mont Lozère (Pont de Montvert) – 846 habitants,
- La Commune de Vialas – 432 habitants,

Les communautés de communes disposent d'un délai de 2 mois pour délibérer.

Au niveau de la communauté et de la municipalité de Moissac, on ne comprend pas cette décision qui ne tient pas compte des propositions faites, c'est un déni de démocratie. On n'accepte pas cette proposition. Un rapprochement est souhaité avec Florac pour regrouper les Causses et les Cévennes.

Le regroupement proposé par le Préfet n'est pas homogène, les communes sont très éloignées et les déplacements sont trop conséquents et peu faciles.

1.2 COMMUNES NOUVELLES :

L'Etat va imposer des regroupements de communes d'ici 5 à 6 ans avec des seuils à 1.000 habitants pour les zones de montagne et les territoires peu denses. Pour l'instant c'est une orientation et non une décision. Cependant des mesures sont prévues pour encourager les regroupements : exonération de la baisse de la DGF (dotation forfaitaire + péréquation), possibilité sous conditions d'une bonification de 5% pendant 3 ans, maintien de la DSR (dotation de solidarité rurale),

CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Participer à l'idée de la création d'une commune nouvelle avec les élus qui ont été mandatés par les conseils municipaux des huit communes de la communauté de commune "la Cévenne des Hauts Gardons"

Si la réponse est oui :

- réfléchir à une commune nouvelle qui regrouperait les huit communes de l'intercommunalité.

oui 8 - non 1.

- Si une des communes membres de la communauté ne souhaitait pas adhérer à une commune nouvelle, souhaitez-vous poursuivre avec les autres communes :

oui 9 - non 0.

Le conseil municipal mandate le Maire et les Adjointes et/ou des conseillers municipaux à représenter la commune.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT ABPS :

Dans le cadre de fin de stage de formation à la technique de la construction en pierres sèches, des stagiaires sont invités à réaliser une construction. La commune de Moissac pour la troisième fois s'est portée candidate à la réalisation de cette construction.

Ce chantier consiste à la confection d'un mur de soutènement en pierre sèche, le long du chemin des Ayres qui mène aux anciens réservoirs de St Roman. La Mairie doit trouver le financement pour :

- l'hébergement : 2 semaines consécutives pour huit personnes. Prévoir ± 1 200 €,
- l'Alimentation : 1 repas par personne pendant 10 jours. Prévoir 1000 €,
- Matériaux : 3 600 € (3 camions),

Pour faire face aux dépenses d'hébergement et d'alimentation, les compléments financiers nécessaires seront pris sur les articles du budget de fonctionnement 61522 et/ou 61523 : « entretien de voie » et « réseau et logement ».

Pour l'acquisition des pierres nécessaires à la construction de l'ouvrage, la somme nécessaire sera prélevée en investissement sur l'article « Opération Non Affectée ».

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil mandate le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre : 11h30
- Elections régionales : les dimanches 6 et 13 décembre.

Fin de la séance à 23h.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal **JEUDI 26 Novembre 2015**

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : DEVRESSE Isabelle, CAUSSE Nathalie, CORTOT Chantal

Messieurs : FAURE François, PASCAL Jean-Pierre.

Absents excusés : FOUBERT Sylvette, GODE Philippe, VEDRINES Jean-Luc, Etienne DIVOUX.

Procurations : Jean Luc VEDRINES à François FAURE, Sylvette FOUBERT à Isabelle DEVRESSE Philippe GODE à Pierre FESQUET.

Secrétaire de séance : CORTOT Chantal

Délibérations :

A/ Périmètre de la nouvelle intercommunalité :

Considérant les contradictions relevées entre les critères annoncés de mise en cohérence du territoire et figurant en préambule du projet de schéma et la conclusion de celui-ci présentant la nouvelle carte des intercommunalités :

- Bassin de vie
- Voies de communication
- Réalité des échanges économiques et culturels

Considérant l'insuffisance de la concertation, l'impossibilité dans un délai aussi court de débattre avec les communes, en s'appuyant sur les situations géographiques, les voies de communications, les échanges économiques, le conseil municipal déplore un déficit de démocratie dans la méthode de mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale et formule le souhait d'adhérer à une structure territoriale rayonnant autour du pôle de Florac.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

B/ Demande de prorogation du dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

La DDT demande de programmer un Agenda d'accessibilité pour les bâtiments publics communaux non pourvus à savoir : l'école – le village de vacances et l'atelier relais,

Considérant la nécessaire concertation pour identifier des priorités d'aménagement et la nécessité d'échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments de la commune,

M. le Maire propose un différé de 6 mois dans la mise en œuvre,

Le conseil municipal autorise le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé au préfet.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C/ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor :

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour allouer l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 au comptable du trésor (Mme CARTAGENA)

Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 soit 100 % de la gestion sur 360 jours. Pour 2015 cette indemnité s'élève à : 358.46 € brut.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D/ CONTRATS TERRITORIAUX DEFINITIFS :

Une première délibération a été prise le 24 Septembre 2015 mais les projets ont pu être affinés aussi afin de finaliser les propositions, il faudrait délibérer pour le tableau suivant :

NOM DU PROJET	Montant des travaux H.T	Subvention du Département obtenue	Date de réalisation
VOIRIE	13 000 €	5 200 €	2016
VOIRIE	63 000 €	25 200 €	2017
ECOLE ST ROMAN PREAU	64 470 €	18 000 €	2016
LOGEMENT T1bis MAIRIE	52 170 €	10 000 €	2016
RENOVATION VILLAGE VACANCES ST ROMAN			MISE EN LISTE D'ATTENTE

Le conseil municipal approuve le projet de contrat territorial ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

E/ TARIF DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT 2016 :

Proposition d'augmentation pour l'année 2016 : 1%. La répercussion sur les tarifs est la suivante :

- EAU/
Abonnement : 85.85€ (85€ en 2015)
Tranche 0-20 m3 : 3.53€ (3.50€)
Tranche 20-110 m3 : 0.828€ (0.82€)
Tranche +110 m3 : 0.35€ (0.35€)
- ASSAINISSEMENT/
Abonnement : 50.50€ (50€ en 2015)
Tranche 0-120 m3 : 0.606€ (0.60)
Tranche + 120 m3 : 1.01€ (1)

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Rappel sur les taxes pollution et modernisation des réseaux : Les redevances sont fixées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et collectées par la commune. Elles apparaissent sur les factures. La commune reverse à l'agence de l'eau l'année N+1 les sommes encaissées .

F/ TARIF CANTINE 2016 :

Proposition d'augmentation pour l'année 2016 : 1,5%
Le tarif du repas proposé est de 2.75 € au lieu de 2.70 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

G/ PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE 2014/2015

Comme tous les ans, le Conseil Départemental demande une participation financière par élève et par commune pour le transport scolaire. Cette participation est passée de 14.30 % à 20% (par semaine : 5 tournées de ramassage au lieu de 4 dues à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires).

Le financement du conseil général pour un élève s'élève à 1.936 € pour 2014/2015.

Notre participation pour un élève est de 387 €.

Nous avons 3 enfants pour 2014/2015 soit un coût de 1161 €.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- CCAS :**
- Distribution des colis de Noël
 - Organisation du repas des Aînés de la commune le 16 janvier 2016.

Questions diverses. Planning des élections du 6 et 13 décembre 2016

Fin de séance à 22H15.

Compte-rendu du Conseil Municipal Mercredi 16 Décembre 2015

Monsieur : FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : DEVRESSE Isabelle, CORTOT Chantal

Messieurs : GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre, VEDRINES Jean-Luc, FAURE François

Absents excusés : Mmes FOUBERT Sylvette (procuration à PASCAL Jean Pierre),

CAUSSE Nathalie (procuration à Pierre FESQUET), Mr Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Mme CORTOT Chantal

I - Délibérations :

A/ Choix pour le maître d'œuvre pour la Délégation de Service Public/village de vacance de Saint Roman de Tousque

Le contrat d'affermage avec la SELO se termine au 31 décembre 2016. Il faut donc procéder au renouvellement du contrat de location. Un maître d'œuvre doit être choisi pour préparer le nouveau dossier de Délégation de Service Public. Le Comité Départemental de Tourisme de Lozère n'est pas habilité à nous accompagner dans cette démarche. Les services de l'état n'assument plus ce service auprès des collectivités.

Après consultation, le Cabinet Gaxieu a été retenu sur les propositions suivantes :

1° PROPOSITION

FORFAIT

Assistance pour la mise en place de la délégation	Montant HT
Déroulement de la procédure	10 100.00 €
Montant proposé	9 700.00 €

2° PROPOSITION

TRANCHE FERME

Montant HT
5537€50

TRANCHE FERME+TRANCHE CONDITIONNELLE

Montant HT
8350€

Déroulement de la procédure = 1 seule offre

Montant proposé

8000€

(analyse technique, juridique, capacité du candidat, négociation)

TRANCHE FERME+TRANCHE CONDITIONNELLE 2

Montant HT.

Déroulement de la procédure 2 offres (+750€)

8750€

TRANCHE FERME+TRANCHE CONDITIONNELLE 3

Montant H.T.

Déroulement de la procédure 3 offres

9500€

TRANCHE FERME+ TRANCHE CONDITIONNELLE 4

Montant H.T.

Déroulement de la procédure 4 offres

10 250.00 €

Plafond 5 offres et plus

11 000.00 €

La procédure de DSP va s'étaler sur une année.

Méthodologie pour la réalisation de la mission :

- Choix du mode de gestion
 - Assistance pour la mise en place de la délégation
- Etape 1 : préparation du cahier des charges de la consultation
Etape 2 : publicité
Etape 3 : désignation de la commission pour l'ouverture des plis.
Etape 4 : envoi des dossiers d'appel d'offres
Etape 5 : ouverture et analyse des offres par la commission spéciale
Etape 6 : négociations
Etape 7 : rapport de l'Exécutif
Etape 8 : délibération de l'Assemblée délibérante
Etape 9 : transmission au contrôle de la légalité et notification

Le nouveau contrat d'affermage devrait être signé au mois de novembre 2016, dernier délai.

Après discussion, le conseil municipal opte pour la seconde proposition avec TRANCHE FERME+TRANCHE CONDITIONNELLE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ Schéma de mutualisation des services intercommunaux

La communauté de communes a établi un rapport de mutualisation (état des lieux et perspectives), pour lequel chaque commune doit délibérer, c'est un outil indispensable de mise en commun des ressources pour un service efficient à la population.

Ce schéma permet notamment :

- Des économies de moyens
- Une meilleure équité dans l'accès des usagers aux services
- De renforcer les équipes et valoriser les compétences des agents
- De conforter le bloc local et la solidarité.

EXEMPLES : Regroupement des communes pour les prestations comme :

Les contrats d'assurances, la téléphonie, les vêtements des agents techniques,
L'achat de matériels, ainsi que le regroupement des agents techniques
les ATSEM, etc...

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ Décision modificative Budget Commune

Le logement de Saint Roman de Tousque, situé au-dessus de l'école n'est toujours pas loué à ce jour. La commune a profité de cet état de fait pour restaurer le logement. Les travaux ont été effectués en régie ; de ce fait M. le Maire propose de transférer les sommes dans les articles ci-dessous.

Rectification « Opérations comptables »

Article 6216 Heures des agents intercommunaux + 1 600 €
Article 61522 Entretien bâtiment - 1 600 €

Article 2315 Prog. Réduction Energétique EP - 361.33 €
Article 165 Remboursement de Caution + 361.33 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D/ SENTIERS INTERCOMMUNAUX ; CAPTAGE ET STATION EPURATION DU MARTINET (St Etienne V.F).

Vu l'arrêté Préfectoral 2015257-0008 du 14 septembre 2015 portant modification de l'arrêté relatif à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons, il est nécessaire de modifier les statuts de la collectivité sur les compétences eau et assainissement concernant le captage et la station d'épuration du Martinet, puis les sentiers de randonnées.

M. le Maire après lecture de la délibération de la Communauté de Communes exposant les modifications demande au conseil municipal de se prononcer afin que celle-ci puisse appliquer la tarification de l'eau pour le quartier du Martinet.

Pour les sentiers :

- supprimer « création d'un sentier de découverte de la sylviculture du châtaignier et entretien »
- Modifier « organisation en second rang d'un service de transport à la demande en taxi ou autres par délégation du conseil général »
- Modifier la phrase suivante comme suit : la communauté de communes se donne la possibilité de passer des conventions de mandat dans les domaines suivants : voiries, eau, sentiers de randonnées »

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II Informations complémentaires sur la construction du préau de l'école de St Roman de Tousque

Le préau de l'école sera réalisé en bois local. La commune achètera le bois sur pied puis le mettra à disposition d'un charpentier (qui lui-même sous traite le sciage à un scieur).

La commune utilisera la méthode d'application dans le cadre des marchés publics.

Vous trouverez toutes les informations sur le document joint au bulletin municipal.

III Sinistre : Mur et clôture du chemin de Valbécède.

La commune ayant refusé la première expertise délivrée par Groupama, une seconde visite du site s'est tenue le 28 novembre en présence de M. le Maire, le cabinet d'expert, les deux entreprises (Jullian Ludovic et Chatersen). Ces dernières doivent faire une estimation des réparations, la communiquer au cabinet d'expert mandaté par Groupama qui doit faire exécuter les travaux pour la commune (sous réserve d'une réponse satisfaisante).

Fin de séance : 22H30